PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2022-05-03

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 3 mai 2022 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 avril 2022
4. Période de questions
5. Rapport financier 2021 – dépôt et faits saillants
6. PIIA - 45 et 47, rue des Méandres
7. PIIA - 217, rue du Chêne-Rouge
8. PIIA - 228, rue du Boisé
9. Règlement de zonage 2022-05 – adoption
10. Règlement PIIA 2022-07 – adoption
11. Règlement permis et certificats 2022-08 – adoption
12. Règlement 2022-09 tarification – avis de motion
13. Règlement 2022-09 tarification – dépôt
14. Règlement 2022-02 de la Régie de l'Est
15. Embauche des préposés aux travaux publics
16. Nomination des membres du comité consultatif en environnement
17. Club de conservation du lac Massawippi
18. Aménagement d'une passerelle piétonnière
19. Tour du Courage Procure 2022
20. Développement Albert-Mines - gestion des eaux pluviales
21. Développement Albert-Mines - déneigement
22. Adoption des comptes à payer
23. Correspondance
24. Divers
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de la séance

22-05-03.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

22-05-03.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 5 avril 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

22-05-03.05 **RAPPORT FINANCIER 2021 – DÉPÔT ET FAITS SAILLANTS**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale dépose le rapport financier 2021. L'avis public de dépôt du rapport financier a été donné le 26 avril 2022.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au conseil municipal.

Le rapport financier et le rapport du maire sur les faits saillants sont diffusés sur le site internet de la municipalité.

22-05-03.06 **PIIA - 45 ET 47, RUE DES MÉANDRES**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence de deux logements a été déposée pour la propriété située au 45 et 47, rue des Méandres, lot 6 403 246;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la continuité des résidences voisines;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence de deux logements au 45 et 47, rue des Méandres, lot 6 403 246.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.07 **PIIA - 217, RUE DU CHÊNE-ROUGE**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'une résidence a été déposée pour la propriété située au 217, rue du Chêne-Rouge, lot 3 203 106;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une résidence au 217, rue du Chêne-Rouge, lot 3 203 106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.08 **PIIA - 228, RUE DU BOISÉ**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire a été déposée pour la propriété située au 228, rue du Boisé, lot 4 552 655;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment accessoire au 228, rue du Boisé, lot 4 552 655.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.09 **RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-05 – ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion du Règlement 2022-05 modifiant le règlement de zonage 2000-08, donné le 1er février 2022;

ATTENDU l'adoption du premier projet du Règlement, le 1er mars 2022;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique le 22 mars 2022 et l'adoption du second projet du Règlement, le 5 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2022-05 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.10 **RÈGLEMENT PIIA 2022-07 – ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du projet du Règlement 2022-07 modifiant le règlement 2000-13 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le 5 avril 2022;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique le 27 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2022-07 modifiant le règlement 2000-13 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.11 **RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS 2022-08 – ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du Règlement 2022-08 modifiant le règlement 2000-11 concernant les permis et certificats, le 5 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2022-08 modifiant le règlement 2000-11 concernant les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.12 **RÈGLEMENT 2022-09 TARIFICATION – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **MARYSE GAUDREAU** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2022-09 concernant la tarification de certains biens et services municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

22-05-03.13 **RÈGLEMENT 2022-09 TARIFICATION – DÉPÔT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **MARYSE GAUDREAU** dépose le projet de Règlement 2022-09 concernant la tarification de certains biens et services municipaux.

22-05-03.14 **RÈGLEMENT 2022-02 DE LA RÉGIE DE L'EST**

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2022-02 de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est relatif à l'achat d'appareils respiratoires, d'habits de combat et l'installation d'une tour de communication.

La période d'amortissement du prêt est de 10 ans, dont la quote-part de la municipalité du Canton de Hatley est de 13,60 % ou 20 400 $ conformément à l'annexe C du Règlement d'emprunt reproduit ci-dessous.

ANNEXE C

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quotes-parts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente;

Une répartition des quotes-parts telle que le prévoit l'entente, à savoir 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2021, 2020 et 2019 et 50% basée sur les risques.

Contribution des municipalités		**150 000 $**	
Ayer's Cliff	8,43%		12 645 $
Hatley	7,24%		10 860 $
Canton de Hatley	**13,60%**		**20 400 $**
North Hatley	5,76%		8 640 $
Sainte-Catherine-de-Hatley	18,99%		28 485 $
Ogden	7,28%		10 920 $
Stanstead	13,59%		20 385 $
Canton de Stanstead	14,66%		21 990 $
Stanstead-Est	5,93%		8 895 $
Barnston-Ouest	4,52%		6 780 $
	Total des quotes-parts		150 000$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.15 **EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'embauche des préposés aux travaux publics pour l'été 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

DE NOMMER Marianne Dezothez et William Giguère à titre de préposés aux travaux publics pour l'été 2022;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil, tout document relatif à l'embauche des préposés aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.16 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU le mandat et la composition du Comité consultatif en environnement (CCE) établis par la résolution 18-03-05.07;

ATTENDU QUE le CCE est composé de deux (2) membres du conseil et d'un maximum de quatre (4) citoyens;

ATTENDU QUE le mandat des membres du CCE, en vertu de la résolution 20-05-04.12, a pris fin le 1er novembre 2021;

ATTENDU la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres, adoptée à la séance du conseil du 1er novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes au comité consultatif en environnement pour un mandat se terminant le 31 décembre 2023 :

Membre du conseil	Danielle Côté
Membre du conseil	Sylvie Cassar
Citoyenne	Marie Dorais
Citoyenne	Dominique Grenier
Citoyen	Gilles Forget
Citoyenne	Hilda Ashikian

DE NOMMER Danielle Côté à titre de présidente du CCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.17 **CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE le Club de Conservation du lac Massawippi sollicite l'appui financier de la Municipalité pour soutenir ses activités, incluant l'ensemencement de truites dans le lac Massawippi;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

DE VERSER 850 $ au Club de Conservation du lac Massawippi pour soutenir ses activités en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.18 **AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE PIÉTONNIÈRE**

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'aménagement d'une passerelle piétonnière au-dessus de la rivière Massawippi;

ATTENDU les résolutions 21-03-01.16 et 21-10-04.16 en lien avec ce projet;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Soumissionnaire	**Prix** (avant taxes)
Indy-co inc. 1757, rue des Roses, Carignan, QC J3L 5C3	328 745 $
Les Constructions Randard inc. 208, route 108, Bury, QC J0B 1J0	438 300 $
Construction Longer inc. 175, rue Léger, Sherbrooke, QC J1L 1M2	518 000 $
Couillard construction ltée 228, rue Main Est, Coaticook, QC J1A 2S9	456 714 $
Ross & Anglin Ltée 45, boul. St-Joseph, Lachine, QC H8S 2K9	843 060 $

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16.1 de la section b du document d'appel d'offres, la Municipalité ne s'engage pas à accepter ni les plus avantageuses ni aucune des soumissions ni à réaliser l'objet de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité n'accepte aucune des soumissions;

QUE la Municipalité libère les soumissionnaires de leur obligation en vertu de l'article 1.0 de la section C, à savoir que la soumission est valide pour une période d'analyse des soumissions de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.19 **TOUR DU COURAGE PROCURE 2022**

ATTENDU le Tour du Courage PROCURE, un événement cycliste pour soutenir cet organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate;

ATTENDU la participation de M. Yves-André Bureau, un médecin de la région qui fera un Everest (8858 mètres) par 56 montées du chemin Dunant, entre le chemin de Capelton et la rue du Manège;

ATTENDU QUE l'événement se déroulera le 28 mai ou le 4 juin selon la météo, de 4 h le matin jusqu'en soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

DE SOUTENIR la participation à cette cause par une signalisation temporaire appropriée sur le chemin Dunant;

D'AUTORISER, pour la durée de la participation, l'installation du VR du participant sur le terrain de la municipalité situé à l'intersection Est du chemin Dunant et du chemin de Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.20 **DÉVELOPPEMENT ALBERT-MINES - GESTION DES EAUX PLUVIALES**

ATTENDU le projet de lotissement pour un développement résidentiel, dit Faubourg des Cantons, sur le lot 4 779 180, à l'intersection des chemins d'Albert-Mines et Bel-Horizon;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé la signature d'une entente pour la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE la phase 2 du projet requiert une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en lien avec le système de gestion des eaux pluviales comme préalable à la signature d'une entente avec la Municipalité;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement (MELCC) exige un engagement de la part de la Municipalité à acquérir et à entretenir le système de gestion des eaux pluviales;

ATTENDU QUE le promoteur du Faubourg des Cantons s'engage à céder à la Municipalité le système de gestion des eaux pluviales ainsi que les servitudes nécessaires à l'accès et l'entretien de ce système;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage, lors de l'acceptation finale des travaux de la phase 2, à acquérir le système de gestion des eaux pluviales ainsi que les servitudes d'accès et d'entretien nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.21 **DÉVELOPPEMENT ALBERT-MINES – DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE le promoteur du Faubourg des Cantons demande à la Municipalité de se charger du déneigement de la rue;

ATTENDU QUE l'entretien complet de la rue et ses composantes (incluant non limitativement le déneigement, le déglaçage, l'abat-poussière, le balayage, etc.) jusqu'à l'acceptation finale des travaux, est entièrement à la charge du promoteur;

ATTENDU QUE la Municipalité considère d'intérêt public de participer au déneigement de la rue;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à convenir des modalités d'un contrat de déneigement avec le promoteur propriétaire de la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.22 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202200151 à 202200188	26 870.86 $
Chèques fournisseurs	
202200295 à 202200395	217 438.00 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 4 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-05-03.23 **CORRESPONDANCE**

22-05-03.24 **DIVERS**

22-05-03.25 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

22-05-03.26 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **JACQUES BOGENEZ** propose la clôture de la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine Maire	Kyanne Ste-Marie Directrice générale